

Conseil Maritime de Façade Du 10 mars 2016



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE



Direction
interrégionale
de la Mer
SUD-ATLANTIQUE

Direction interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Rappel processus d'élaboration du programme de mesures



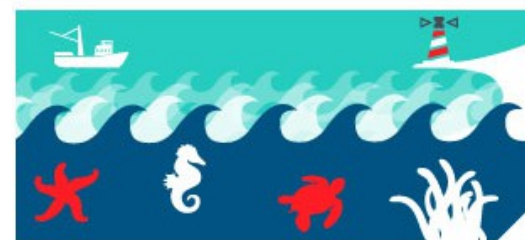
- Elaboration sur la base de l'évaluation initiale et des objectifs environnementaux définis en 2012
- Deux grandes catégories de mesures :
 - mesures existantes adoptées ;
 - mesures nouvelles ;
- A chaque étape, association de l'ensemble des acteurs ;

Des innovations pour la consultation obligatoire

- Une évaluation environnementale des Plans d'action, assortie d'un avis de l'Autorité environnementale indépendante
- Consultation du public en 2015 (de 6 mois) conjointement avec la consultation sur l'eau

Consultation du public sur l'eau

Ségolène Royal vous invite à donner votre avis



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Prise en compte des remarques émises

Suite à des remarques de la commission européenne, une importante refonte du PdM a été lancée par la DEB et des compléments ont été apportés :

- harmonisation des OEO et de la forme du PdM, avec une nouvelle structuration en 2 tomes, une réduction du volume ;
- fiches-mesures revues : moyens précisés ;
- articulation les politiques publiques et portée juridique des PAMM : lien avec le SDAGE ;
- programme d'acquisition des connaissances ;
- coopération internationale : échanges avec les Etats membres riverains



Une **déclaration environnementale** reprend et détaille l'ensemble de ces évolutions.

Elle sera jointe à l'arrêté inter-préfectoral approuvant le PdM prévu fin mars 2016.

Evolutions des mesures

Mesures de portée nationale, articulées autour de deux axes

- **La gestion intégrée de l'interface terre/mer** : mesures sur les pollutions telluriques complémentaires aux SDAGE 2016-2021, et résultant des travaux menés en articulation
- **La biodiversité marine** : mesures définies en cohérence avec les stratégies nationales, les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre des conférences environnementales et lors de la préparation du projet de loi biodiversité



Mesures de portée nationale sur la gestion intégrée de l'interface terre-mer

Quelques exemples :

- Procéder au recensement des **aires de carénage** des ports de plaisance, inciter à la délimitation et à la mutualisation des aires de carénage et favoriser la suppression des rejets de contaminants ;
- Promouvoir des méthodes de **dragage et de clapage** les moins impactantes sur le milieu ;
- Renforcer la **prévention et la gestion optimisée des déchets** dans une logique d'économie circulaire : mobilisation des filières à responsabilité élargie du producteur, limitation des produits en plastique et à usage unique, démarches volontaires pour les déchets marins prioritaires, planification à l'échelle régionale ;
- Agir sur les **voies de transfert des déchets solides depuis les bassins versants** vers le milieu marin ;

Mesures de portée nationale sur la biodiversité marine

Quelques exemples :

- Compléter le **réseau Natura 2000 au large** pour répondre aux enjeux identifiés sur les mammifères (Grand dauphin et Marsouin commun), les oiseaux et les récifs ;



- Gérer les sites Natura 2000 en mer : **élaborer et animer les documents d'objectifs** ;
- Compléter le **réseau d'aires marines protégées** par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable ;
- Mettre à jour la **liste des espèces et des habitats marins protégés** au niveau national
- Mettre en œuvre des **mesures de gestion pour certaines espèces et notamment le bar**, faisant l'objet d'un plan de reconstitution ou de gestion compte tenu de la pression sur la ressource dans le cadre de la pêche de loisir (embarquée à pied sous-marine)

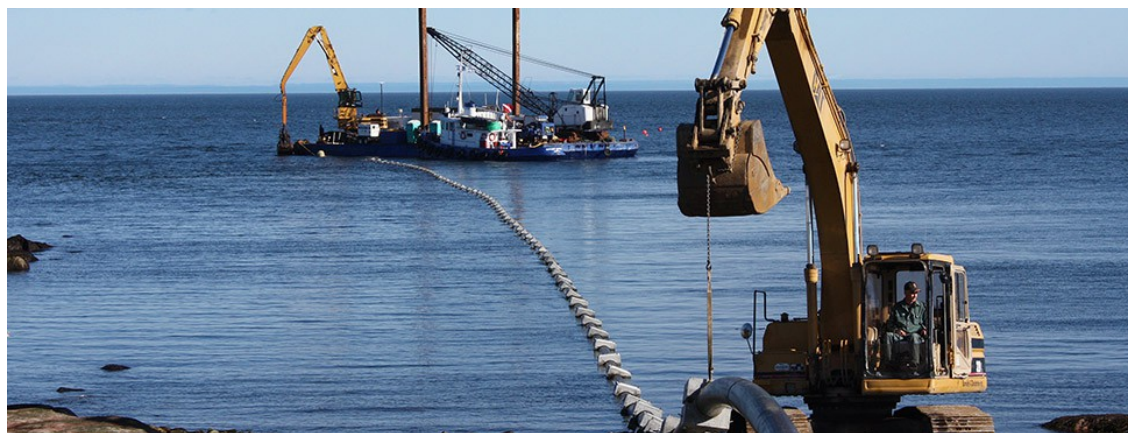
Mesures locales

- **actualiser les listes régionales d'espèces végétales protégées** et favoriser l'émergence d'un statut de protection des espèces et des habitats à l'échelle des sous-régions marines ;
- améliorer la **cohérence** territoriale de la **réglementation des pratiques de pêche de loisir** ;
- inciter au **regroupement des mouillages** par la délivrance du titre domanial approprié (zone de mouillage et d'équipement léger) et encourager l'utilisation de techniques d'emprise au sol respectueuse de l'environnement ;

Evolutions des mesures

Axes accompagnés de **mesures transversales**

- La communication, la sensibilisation, la formation
- L'intégration de l'environnement marin dans les politiques d'aménagement (SCOT/SMVM) et la planification de certaines activités pouvant impacter l'environnement marin (dragages, extraction)



Sujets émergents peu investis dans le cadre du 1er cycle de mise en œuvre : les espèces invasives et le bruit sous-marin ;

Adoption du PdM

- **Notification et rapportage du PAMM à la Commission européenne (fin mars 2016).**
- **Lancement de la mise en œuvre opérationnelle.**
- **Evaluation par la Commission européenne de la conformité du PdM aux exigences de la DCSMM (fin 2016/début 2017).**
- **Transmission à la Commission européenne d'un rapport intermédiaire présentant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAMM (fin 2018).**



Mise en œuvre du PdM

Les deux premières années (2016/2017) seront consacrées à l'organisation, et la mise en place des mesures, avant un déploiement à plus large échelle à partir de 2018 :

- définition de l'**organisation inter-services** au niveau de l'Etat ;
- **développement de méthodologie** préalable nécessaires pour la mise en œuvre de nombreuses mesures : exemple : schéma de dragage...
- **mobilisation** des différents **moyens de financement** ;
- **structuration de la maîtrise d'ouvrage** et de partenariat associatifs, institutionnels...